

---

## PARCOURS D'ARTISTES 2022

Samedi 17 et dimanche 18 septembre

### PRÉSENTATION

En septembre 2022, le Parcours d'artistes connaîtra enfin sa 13<sup>e</sup> édition. Ce Parcours organisé par le Centre culturel de Huy se veut rassembleur pour tous les artistes de la région et au-delà, qu'ils soient amateurs ou professionnels. Les écoles, les collectifs et les ateliers d'arts plastiques de la région hutoise sont également invités à participer.

Le nouveau circuit sera déterminé lors des rencontres préparatoires. Aspirant à des moments de rencontres et d'échanges entre les plasticiens et les riverains, le Parcours s'inscrira dans des espaces intérieurs et dans l'espace public, au coeur de la ville de Huy.

La thématique du Parcours, choisie de manière concertée pendant les Rencontres préparatoires, sera renseignée dès **le mardi 1<sup>er</sup> mars** sur le site du Centre culturel de Huy et envoyée par newsletter à tous les inscrits. Seules les propositions répondant au thème seront acceptées au Parcours.

Les plasticiens seront invités à répondre au thème et à envoyer un projet au Centre culturel **avant le mercredi 15 juin** à l'adresse [julie.marechal@cchah.be](mailto:julie.marechal@cchah.be).

### RENCONTRES PRÉPARATOIRES AU PARCOURS D'ARTISTES 2019

Les Rencontres préparatoires au Parcours d'artistes sont organisées pour redessiner, débattre et définir le Parcours d'artistes en devenir. Une fois de plus, son implantation et son thème seront choisis de manière collective avec les participants.

Ouvert aux professionnels, aux amateurs, aux timides et aux rassembleurs, les rencontres préalables et le Parcours se tiendront sous le signe du partage et des retrouvailles. Une fois par mois, de janvier à avril, venez discuter du Parcours dans différents lieux d'expositions de Huy. La nouvelle trajectoire du projet se dessinera avec vous !

Vous êtes curieux de ces rencontres conviviales entourées d'artistes ? Veuillez-vous inscrire sur [www.centrecultureldehuy.be](http://www.centrecultureldehuy.be).

[Agenda des rencontres prévues au Centre culturel](#)

**Le Parcours sur carte et sa médiation** : samedi 22 janvier de 10h30 à 12h

**La thématique à explorer** : samedi 12 février de 10h30 à 12h

**Les activités du Parcours** : jeudi 10 mars de 18 à 19h30

**Séance d'information et ouverture des inscriptions** : jeudi 7 avril de 18 à 19h30

Les rencontres peuvent être choisies à la carte et ne sont pas obligatoires.

## **QUI PEUT PARTICIPER AU PARCOURS D'ARTISTES ?**

L'âge minimum requis pour déposer un dossier personnel est de 16 ans. Il n'y a pas d'âge minimum requis pour les groupes d'ateliers. Les projets proposés peuvent toucher à tout moyen d'expression dans le domaine des arts plastiques uniquement.

## **À QUOI S'ENGAGENT LES PARTICIPANTS ?**

Les artistes s'engagent à être présents au vernissage le vendredi 16 septembre à partir de 18h30 et durant les heures d'ouverture au public pour son accueil, soit le samedi 17 et le dimanche 18 septembre de 14 à 18h.

L'objectif du Parcours d'artistes étant de créer du lien entre les publics et les artistes, il est vivement souhaité que les artistes participent, tant que faire se peut, aux autres volets du projet : rencontres, animations, une visite guidée réservée aux artistes le dimanche 18 de 10h à midi suivie d'un repas.

## **ASPECTS FINANCIERS**

La participation au Parcours d'artistes est gratuite. Les artistes sont libres de proposer leurs œuvres à la vente à l'occasion du Parcours. Les catalogues, badges et plans du Parcours seront mis en vente par le Centre culturel et offert à tous les participants.

La promotion de l'exposition et les activités du projet sont prises en charge par le Centre culturel. Une aide à la production peut être octroyée par le Centre culturel au cas par cas pour des créations plastiques.

## **PROGRAMME**

Le Parcours d'artistes comporte des activités tel qu'un vernissage mais aussi des animations durant l'exposition, une visite guidée réservée aux artistes le dimanche et un moment convivial de clôture. Ce programme sera élaboré lors des rencontres préparatoires au parcours.

## **INSCRIPTION**

Pour répondre à cet appel, veuillez impérativement remplir le formulaire « Parcours d'artistes 2022 » disponible sur le site [www.centrecultureldehuy.be](http://www.centrecultureldehuy.be) et envoyer votre projet à l'adresse [julie.marechal@cchah.be](mailto:julie.marechal@cchah.be) avec en objet du message « Parcours d'artistes 2022 » **avant le 15 juin 2022.**

### **Votre dossier complet comprendra :**

- un bref curriculum vitae de l'artiste ou du collectif
- un texte descriptif du projet (400 à 800 signes espaces compris)
- trois visuels d'œuvres récentes ou croquis préparatoires

Les images seront nommées par le nom de l'artiste, le titre éventuel de l'œuvre, sa forme, sa taille, son/ses année(s) de création.

Les œuvres conçues pour être intégrées *in situ* à l'intérieur ou à l'extérieur devront correspondre aux possibilités matérielles du lieu visé (architecture) et à sa fonction spécifique. Une fiche technique doit être jointe au dossier si nécessaire. L'artiste peut à tout moment réactualiser son dossier et le renvoyer avant la date butoir. Concernant les projets exposés dans l'espace public, il est recommandé d'envoyer des étapes de travail pendant la création pour connaître la faisabilité de son installation.

Le cas échéant, les modalités d'exposition seront précisées par téléphone ou par courrier électronique.

### **WORKSHOPS ARTS PLASTIQUES**

Sur base des propositions émanant des rencontres préparatoires, des workshops pourront être organisés durant le mois d'août en préparation du parcours.

### **PROMOTION, REPRODUCTION DES ŒUVRES**

La promotion du travail de l'artiste sera assurée en amont et pendant la durée du Parcours d'artistes. L'événement sera présenté dans plusieurs supports édités par le Centre culturel : la revue bimestrielle Acte 1, le site [www.centrecultureldehuy.be](http://www.centrecultureldehuy.be), le dépliant AUX ARTS et cætera. Par ailleurs, le Parcours d'artistes bénéficiera d'une promotion spécifique : affiches, dépliants, communiqués de presse...

Le Centre culturel de Huy se réserve le droit de reproduire les œuvres sélectionnées sous quelque forme que ce soit, dans la presse et son matériel promotionnel, dans le but de faire connaître la participation de l'artiste à sa programmation. Les œuvres proposées à la reproduction seront exemptes de droits.

Les dépliants et affiches présentant le Parcours d'artistes seront à la disposition des participants avant l'évènement. Il leur incombera de les diffuser largement.

Les catalogues et les badges du Parcours seront offerts aux exposants et mis en vente pour le public la semaine du Parcours.

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Si vous souhaitez de plus amples informations, veuillez contacter Julie Maréchal, responsable de la diffusion arts plastiques, par mail [julie.marechal@ccah.be](mailto:julie.marechal@ccah.be) ou directement par téléphone au 085 21 12 06.

### **RESPONSABILITÉ, ASSURANCE, MONTAGE ET DÉMONTAGE**

Les propositions artistiques intégreront leur lieu d'exposition pendant deux jours, le samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022. Dans tous les cas, l'installation des œuvres devra être terminée pour le vernissage prévu le vendredi 16 septembre à partir de 18h30.

Les organisateurs du Parcours d'artistes se réservent le droit de choisir et de mettre à disposition des participants un lieu d'exposition au sein du parcours. Les œuvres devront être munies d'un système d'accrochage adapté (notamment au dos des cadres). Afin de rendre l'exposition agréable et bien lisible, nous souhaitons limiter la surface d'occupation par artiste. Un minimum de 4 m<sup>2</sup> sera cependant prévu par exposant.

Aucune modification ne pourra être apportée à l'œuvre sans l'autorisation de l'artiste. Ce dernier reste propriétaire de l'œuvre pendant et après l'exposition. Le Centre culturel ne pourra être tenu responsable d'éventuels dommages causés pendant le montage et/ou le démontage éventuel de l'œuvre.

Les créations conçues comme parties intégrantes des murs disparaîtront à la fin de la période d'exposition. Seuls les éléments démontables pourront être récupérés par l'artiste.

Les œuvres ne seront pas assurées par le Centre culturel pendant la durée de l'exposition.